

### Subventions CARSAT LR

public cible	Modalités (subvention/ingénierie/investissement/prêt/autre)	Objet	Montant
public GIR 5-6 vivant en logement intermédiaire	<p>Les aides financières sont accordées, <b>selon la nature des travaux et leur montant, sous la forme d'une subvention ou d'un prêt sans intérêt</b> remboursable en 20 ans. Il est possible, sous certaines conditions, de cumuler une subvention et un prêt.</p> <p>Dans <u>les logements ou structures</u> d'accueil, l'aide au financement peut porter sur l'ensemble des travaux, par exemple le gros œuvre, l'isolation, la domotique, etc.</p> <p>Dans <u>les espaces collectifs</u>, l'aide au financement concerne une partie des travaux, au prorata de la superficie ou du temps d'occupation des locaux destinés aux personnes retraitées autonomes.</p>	<p>* Financement de dépenses d'investissement pour la construction, la modernisation ou l'équipement de projets immobiliers offrant aux personnes retraitées relevant des Gir 5 et 6 des modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution *</p> <p>Financement de dépenses pour la construction, l'aménagement ou l'équipement de lieux dédiés à l'amélioration de la vie sociale et à la prévention de la perte d'autonomie.</p>	<p>La participation financière varie selon la nature et l'intérêt des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour <u>les projets liés à l'animation et à la prévention de la perte d'autonomie</u>, le montant de l'aide financière peut varier entre 25 % et 50 % du coût prévisionnel du projet ou de la base de calcul retenue ;</li> <li>- pour <u>les projets de création ou rénovation de structures d'hébergement pour personnes âgées</u>, le montant de l'aide peut varier entre 15 et 50 % du coût prévisionnel du projet ou de la base de calcul retenue.</li> </ul> <p>La subvention s'élève à 100 000 € maximum pour des petits travaux et/ou équipement n'entrant pas dans un programme global de construction.</p>

<https://www.carsat-lr.fr/home/partenaires/action-sociale--soutenir-les-projets/les-lieux-de-vie-collectifs.html>